Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 16/2/26
ID : 031-213104219-20260212-DEC2026_11-AR

MAIRIE DE PINS-JUSTARET 31860

Commune de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2026-11
PORTANT CONTRAT DE MISSION POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'ASSURANCES DE LA COMMUNE AVEC LE CABINET JULIEN

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2024-05-08 du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2024 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation la passation l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Considérant les marchés d'assurance de la Commune arrivent à échéance le 31/12/2026,

Considérant l'intérêt de la Commune à se faire accompagner pour la passation de ses marchés d'assurance par un prestataire extérieur spécialisé dans le domaine,

Considérant la proposition de contrat de mission d'assistance en matière de passation des marchés d'assurance du cabinet JULIEN,

DECIDE :

Article 1er :

La Commune de Pins-Justaret approuve et autorise le Maire à signer le projet de contrat de mission en matière passation des marchés d'assurance proposé par Cabinet JULIEN situé 14, rue Alfred SAUVY –31270 Cugnaux, dans les conditions suivantes :

- Contrat de mission en matière d'assistance à la mise en place d'une procédure de passation des marchés d'assurance :
- Honoraires : 3 500 € HT payable en deux fois

Article 2 :

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 16/2/26
ID : 031-213104219-20260212-DEC2026_11-AR

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 12/00/2026.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT